

t.311 Madagascar - CJF/LAE

Berne, le 27 mars 1990

PROGRAMME ANNUEL 1990 - MADAGASCARProcès-verbal de la séance du 23 mars 1990

Présents: SFR, WM, CP, WR, BJF, PU, SF, HAD,
CJF (procès-verbal)

En présentant le programme annuel, la section a mis l'accent sur trois des quatre secteurs dans lesquels se concentre la DDA à Madagascar :

- l'environnement
- l'infrastructure
- la santé

Il n'y a aucun grand problème à signaler; le nombre élevé des priorités a cependant été remarqué, et l'on s'est posé la question d'un possible retrait d'un secteur d'intervention.

A terme, le soutien à l'infrastructure devrait diminuer pour laisser la place à des actions centrées sur l'environnement et la santé.

Bien que l'on se trouve actuellement dans une impasse financière, il n'y a pas de possibilité de réduire les activités en cours dans le secteur routier. Le Premier ministre a récemment demandé que l'on soutienne l'amélioration du système d'entretien des routes, et la DDA a la flexibilité nécessaire pour intégrer cette nouvelle priorité du gouvernement dans son programme.

Les autorités malgaches exercent une pression pour que la DDA accroisse son soutien à l'environnement, et la Banque mondiale a sur ce point modifié son approche, en sollicitant plus des financements parallèles que des co-financements.

L'aide humanitaire a exprimé son accord avec l'approche présentée dans le PA; une évaluation de l'aide humanitaire est prévue en 1990, et la collaboration dans le domaine de la santé pourrait encore être renforcée.

A la question posée par la section de savoir si l'acceptation du PA valait autorisation d'agir librement à l'intérieur du cadre tracé par le PA, il a été répondu positivement, sous réserve de la disponibilité des moyens financiers requis.

Deux remarques de caractère plus général ont été formulées à l'occasion de cet examen du PA de Madagascar :

- les noms des rédacteurs d'un programme annuel devraient être clairement indiqués;
- la notion d'entrée en matière doit être revue, car il existe une série d'étapes entre l'acceptation d'une idée de projet et sa proposition concrète; ces étapes doivent être précisées.

Recherche et Politique

J.F. Cuénod

t.311 Madagaskar HAD/LAEBern, 9. April 1990ENTSCHEID JAHRESPROGRAMM 1990

Land: Madagaskar
Datum vorgelegtes Dokument: März 1990
Datum Diskussion: 23. März 1990
Vorgenommene Aenderungen:

-

Entscheid: Angenommen Zurückgestellt Zur Ueberarbeitung

Visum:

2	Cant
Sektionschef	Abteilungschef
Bern, 9.4.90	Bern, 10.4.90

F.R. Staehelin
 F.R. Staehelin
 Bern, 11.4.90

Beilage: Jahresprogramm 1990 (nur abgeänderte Teile)
 Protokoll

CC: SFR, GI, WM, CP, CL, DAN, RAE, CH, GY, BSZ, VO, HAD, MEY
 IMG

15. April 1990